

Malakoff, le 11 février 2020

## Décision n° 2020 – 29 portant délégation de signature – Mme Aurélia COTTE

La Directrice générale par intérim de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu l'arrêté de la ministre des armées, de la ministre du travail et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 10 février 2020 portant nomination par intérim de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense – Mme SIPRES (Nathalie) ;

Vu la décision n° 2018-67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n° 2018-41 du 13 novembre 2018 portant nomination de la cheffe du service Affaires juridiques et achats

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Aurélia COTTE, cheffe du service Affaires juridiques et achats, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim, tous actes, décisions et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, à l'exclusion

- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5 000 euros HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 5 000 euros HT ;
- des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs ;
- des transactions.

**Art. 2.** – La décision n°2018 - 42 est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

**Art. 3.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.



NATHALIE SIPRES